



## LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION

### MENTION DROIT - 2<sup>ème</sup> NIVEAU

#### GROUPE DE COURS N° 3

### DROIT FISCAL

(Cours de M. BIN)

**Lundi 9 mai 2016**

**de 13h30 à 16h30**

\*\*\*\*\*

Le sujet est composé de deux parties : une partie théorique et une partie pratique.  
**Aucun document n'est autorisé**

#### **A) Partie théorique (10 points)**

Traitez les questions suivantes :

- « La définition de la taxe et la définition de la redevance : point commun et différences » (6 points)
  
- « La logique générale de la TVA » (4 points)

#### **B) Partie pratique : Famille Legrand (10 points)**

##### **1°) Revenu catégoriel : Madame Portelli (3 points)**

Madame Portelli est employée par un producteur de chauffe-eau pour démarcher les clients. Elle a reçu 32.000 euros de revenus. Son employeur lui a versé 4.500 euros de remboursement de frais professionnels. Elle a engagé plus de 6.000 euros de dépenses dans le cadre de son activité professionnelle (dont 2.000 euros de frais vestimentaires). Comment doit-être déterminé son revenu catégoriel net ?

##### **2°) Revenu catégoriel : Monsieur et Madame Cabanne (3 points)**

Monsieur et Madame Cabanne possèdent des obligations qui leur ont rapporté 6.000 euros d'intérêts. Leur revenu imposable atteint 210.000 euros. Comment les intérêts d'obligations sont-ils imposés ?

**3°) Déterminez le revenu global imposable de la famille Portes (4 points)**

Monsieur et Madame Portes sont mariés. Lui est agriculteur et elle avocate. Les revenus agricoles se soldent cette année par un déficit de 11.000 euros. Les revenus de l'activité libérale ont atteint 120.000 euros. Ils ont par ailleurs 20.000 euros de déficits fonciers. Leur fille, infirmière, est encore rattachée à leur foyer. Elle a touché 16.000 euros.